



National Association
of Federal Retirees

Association nationale
des retraités fédéraux

Priorités du budget fédéral de 2018

Association nationale des retraités fédéraux

L'Association nationale des retraités fédéraux (Retraités fédéraux) est le plus important organisme national de défense et de représentation des membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ainsi que des juges nommés par le fédéral et à la retraite, leurs conjoints et leurs survivants.

Forte de 180 000 membres, dont plus de 60 000 vétérans et leurs familles, l'Association revendique des améliorations touchant la sécurité financière, la santé et le bien-être de ses membres et des Canadiens depuis plus de 50 ans.

Dans le présent mémoire, Retraités fédéraux abordera la sécurité à la retraite et les soins de santé pour les aînés, deux sujets liés à la productivité, à la croissance économique et à la compétitivité du Canada.

Des retraites sûres pour une économie stable

Les aînés du Canada forment un groupe diversifié et énergique qui redéfinit notre conception de la retraite et du vieillissement. Nos aînés sont bien portants et vivent de plus en plus longtemps. Depuis 2015, il y a même plus d'aînés que de jeunes au Canada. Le moment est venu de faire des investissements et d'adopter des politiques publiques dans le cadre du budget fédéral de 2018 afin de veiller à ce que le Canada puisse continuer de bénéficier de ce groupe actif et en pleine expansion au cours des décennies à venir.

Les Canadiens sont productifs bien après leur retraite; les retraités contribuent aux économies nationale et locales en faisant des achats importants, par exemple un véhicule ou une nouvelle maison. Beaucoup d'entre eux font des voyages à l'intérieur du pays, s'adonnent à diverses activités récréatives et font du [bénévolat \(en 2010, les baby-boomers et les adultes âgés comptaient plus de 1 milliard d'heures de bénévolat\)](#).

La sécurité du revenu de retraite est un avantage social essentiel, et la façon la plus efficace pour permettre aux aînés d'y accéder est de nous doter de régimes de pension rigoureux, bien gérés et bien définis. Les prestations versées [assurent la sécurité des retraités](#), contribuent à la prospérité nationale et [sont réinvesties dans l'économie canadienne](#) sous forme de dépenses et de taxes à la consommation, générant ainsi croissance commerciale et emplois. Les retraités qui disposent d'un régime de pension à prestations déterminées sont également moins susceptibles de devoir compter sur l'aide du gouvernement, par exemple avec le Supplément de

revenu garanti. En outre, un revenu de retraite assuré aide les aînés à conserver ou à recouvrer la santé, ce qui réduit le fardeau imposé au système de soins de santé.

Comme nous l'avons mentionné dans le [mémoire prébudgétaire 2017 de l'Association nationale des retraités fédéraux](#), un problème majeur pour les aînés du Canada est le manque d'un revenu adéquat, assuré et prévisible. Beaucoup d'aînés ont des besoins financiers qui les obligent à travailler bien après l'âge de la retraite. Les aînés de demain sont également à risque : les régimes de pension à prestations déterminées continuent de diminuer, et de plus en plus de Canadiens n'ont accès qu'à certains produits comme les régimes de retraite à cotisation déterminée, les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et le Régime de pensions du Canada ou le Régime de rentes du Québec. Ceux qui ne peuvent compter que sur ces options peuvent difficilement amasser suffisamment de fonds pour assurer leur retraite. Cela s'explique de plusieurs façons.

Notamment, les frais prélevés sur les fonds communs de placement au Canada sont [parmi les plus élevés au monde](#). Dans son étude de 2014, [Risky Business](#), Hugh McKenzie a conclu qu'un Canadien qui cotise régulièrement un certain pourcentage de son revenu à l'épargne-retraite, par exemple dans un REER, perdrait au cours de sa vie en moyenne 36 % de ses économies en frais de gestion. En outre, les REER et les autres instruments d'épargne-retraite similaires ne permettent pas de réaliser des économies d'échelle et n'offrent pas les mêmes avantages que les régimes de pension à prestations déterminées, c'est-à-dire une protection contre les risques liés à la longévité et contre l'inflation ainsi que la gestion commune des placements.

À un certain moment, les REER deviennent des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR). D'abord, les fonds retirés d'un FERR sont imposables. Ensuite, ils comprennent des retraits minimums obligatoires qui augmentent avec l'âge. Même si les facteurs relatifs au retrait ont été modifiés en 2015, les règles ont eu tendance à ne pas suivre l'augmentation de la longévité. Ainsi, les modalités assorties aux FERR peuvent faire en sorte que certaines personnes épuisent leur pécule plus rapidement qu'il le faudrait, les laissant vulnérables aux difficultés financières.

Selon des rapports récemment publiés, les Canadiens de toutes les générations veulent avoir accès à un revenu de retraite sécuritaire et prévisible grâce à un régime de pension à prestations déterminées. Ils sont prêts à payer pour en bénéficier. Les régimes de pension à prestations déterminées constituent un avantage qui continue d'attirer les employés et de les motiver à rester en poste.

Le projet de loi émanant du gouvernement C-27, Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (projet de loi C-27), qui a été déposé en octobre 2016, est un obstacle à la sécurité à la retraite et à ses avantages à long terme. Ce projet de loi prévoit la création d'un cadre fédéral de régimes à prestations cibles. Mis en œuvre dans l'avenir de façon équitable et appropriée, un régime à prestations cibles pourrait améliorer la sécurité à la retraite pour certains Canadiens. Malheureusement, le projet de loi C-27 permettra le remplacement de régimes avantageux de pension à prestations déterminées ainsi que de la pension de retraite acquise pour un grand nombre de Canadiens, autant chez la population active que chez les retraités. Cela aura probablement une incidence à long terme sur les économies nationale et locales. Il faut prendre des mesures afin d'améliorer la sécurité à la retraite au Canada tout en protégeant, en particulier, les régimes de pension à prestations déterminées et en renforçant les mesures de protection pour les pensions de retraite déjà acquises. Une telle stratégie pourrait supposer, dans l'avenir, d'interdire la suspension des cotisations, d'étudier les exigences relatives à la capitalisation du déficit de solvabilité et de revoir ce qui est fait avec les excédents.

Outre leur valeur pour les personnes et les employeurs, les régimes de pension à prestations déterminées sont également d'importants investisseurs institutionnels dans l'économie canadienne. Les régimes de pension du Canada achètent des actions canadiennes et investissent dans l'immobilier et l'infrastructure, par exemple dans les routes, les ponts, les chemins de fer, les aéroports, les services publics et les pipelines. Puisque leurs objectifs sont axés sur la croissance à long terme, les régimes de pension sont particulièrement bien placés pour investir dans des projets à long terme, comme certains projets liés au Plan Investir dans le Canada ou à la Banque de l'infrastructure du Canada. [David Dodge, l'ancien gouverneur de la Banque du Canada](#), a mentionné que « [l]es régimes à prestations déterminées ont aussi des caractéristiques positives importantes en matière d'efficience [...] économique en permettant une meilleure affectation de l'épargne. Mais les marchés financiers en tirent aussi des gains d'efficience. Les administrateurs de régimes à prestations déterminées ont à la fois les capacités et le désir d'investir dans des catégories d'actifs qui, normalement, pourraient être délaissées par l'investisseur individuel moyen. »

Nous devons soutenir les régimes de pension à prestations déterminées et corriger les lacunes dans les instruments d'épargne-retraite afin de nous assurer que les aînés du Canada, autant aujourd'hui que dans l'avenir, seront en mesure de continuer de contribuer à la prospérité économique du pays. Retraités fédéraux croit que le gouvernement devrait abandonner le projet de loi C-27 et veiller, dans le budget de 2018, à ce que les mesures d'épargne-retraite qui sont prises et mises à la disposition des Canadiens soient efficaces, efficientes et réalistes.

Stratégie nationale pour les aînés

Retraités fédéraux soutient depuis longtemps l'élaboration d'une stratégie nationale pour les aînés axée sur les soins à domicile, le logement et les activités sociales. Ce genre de stratégie servirait de plan directeur pour l'élaboration d'un continuum de soins intégrés qu'on pourra adapter aux besoins de la population grandissante d'aînés et pour le soutien, d'une génération à l'autre, de la vitalité économique du pays. Des organisations d'aînés ont exprimé leur enthousiasme à l'égard des mesures prises par le [Sénat](#) et la [Chambre des communes](#) relativement à l'élaboration d'une stratégie pour les aînés.

Les études et l'expérience ont démontré que [les déterminants sociaux de la santé](#), y compris l'accès à un logement abordable et approprié, le soutien de la collectivité, la sécurité du revenu de retraite et les filets de sécurité sociale, comme les soins de santé (notamment les soins à domicile et les soins à long terme), aident les aînés à rester actifs et à continuer de contribuer indépendamment à l'économie en achetant des biens et des services et en améliorant la balance commerciale. Cependant, des lacunes dans les politiques sociales du Canada sont en train de devenir des obstacles à l'indépendance des aînés ainsi qu'au rôle essentiel qu'ils jouent, d'une part, dans les collectivités dynamiques et prospères et, d'autre part, dans l'économie.

Ces lacunes exacerbent la pression exercée sur les aidants naturels et nuisent à la productivité nationale, un pilier d'une économie forte. Le [Conference Board du Canada](#) estime que l'incapacité du système de soins de santé de répondre aux besoins des aînés fait perdre aux employeurs canadiens 1,3 milliard de dollars annuellement en raison de la baisse de la productivité.

[Les femmes subissent les effets des lacunes des soins aux aînés de manière disproportionnée.](#)

Bien que les femmes contribuent de manière importante à la population active, elles sont aussi plus susceptibles de prendre soin de membres de la famille, d'en subir les effets négatifs relativement à leur carrière (réduction des possibilités d'emploi et du revenu) et d'imposer des contraintes à leur employeur à cause de leur rôle d'aidante naturelle. Plus de 35 % de la main-d'œuvre canadienne [prend soin d'au moins une personne âgée de manière informelle](#), et ce jusqu'à 30 heures ou plus par semaine, sans rémunération et en continuant d'assumer les responsabilités liées à leur emploi. La plupart des aidants familiaux sont âgés de 45 et plus et travaillent toujours. Nous ne pouvons pas continuer de nous appuyer sur les soins non rémunérés fournis par ces personnes, puisque notre population continue de vieillir. Ce n'est pas la solution novatrice dont les aînés, les familles et les entreprises du Canada ont besoin.

Récemment, le gouvernement a pris des mesures positives à ce sujet. Par exemple, on a investi 6 milliards de dollars sur 10 ans dans les soins à domicile, les soins palliatifs et les besoins des aidants naturels dans le cadre des accords bilatéraux en santé entre les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux. Les Canadiens dépensent de façon directe et indirecte [33 milliards de dollars annuellement](#) pour que leurs parents âgés aient accès à des soins. On ne peut donc pas réduire le financement ni cesser de chercher des solutions.

Le lien est facile à faire entre les soins à domicile et les soins de santé. Cependant, l'indépendance des aînés est une question multidimensionnelle qui comprend aussi l'accès à du soutien de nature non médicale, par exemple des services ménagers, de préparation des repas, de transport pour se rendre à des rendez-vous ou à des activités sociales et de déneigement ainsi que d'autres choses comme des activités de mieux-être et des voyages. Tout cela constitue des occasions uniques pour les entreprises canadiennes. En aidant les entreprises à adapter leurs activités, leurs produits et leurs services aux aînés, nous avantagerons toute la population, entre autres sur le plan économique, car cela contribuera à stimuler l'économie.

Nous pouvons prendre exemple sur différents pays où les politiques en vigueur encadrent de façon réussie les déterminants sociaux de la santé. Ces pays obtiennent de meilleurs résultats en matière de santé et jouissent d'une [meilleure situation économique](#). En [Suède](#), par exemple, les services de soins pour les aînés sont intégrés à l'infrastructure sociale et répondent aux besoins des personnes nécessitant des soins ainsi qu'à ceux de leur famille qui doit prendre soin d'eux. Nous en avons aussi un exemple unique ici au Canada : le Programme pour l'autonomie des anciens combattants qui est administré par Anciens Combattants Canada. Ce programme est coordonné de façon à répondre aux besoins des anciens combattants d'une province et d'un territoire à l'autre. Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants fournit des fonds aux anciens combattants et à leurs survivants afin de répondre à certains besoins, par exemple des services de soutien et des soins à domicile.

Trop souvent, les aînés souffrent d'isolement à cause de problèmes liés à leur mobilité ou à l'aménagement inadapté de certains lieux. Cela s'explique par le fait que les besoins uniques des personnes âgées ne sont pas pris en considération pendant la planification et l'aménagement urbain. [Les collectivités-amies des aînés](#) contribuent à garder les aînés en bonne santé, en plus de leur offrir des environnements sécuritaires et sains ainsi que des activités sociales. Nous félicitons le gouvernement d'avoir attribué des fonds pour le logement des personnes âgées dans le budget fédéral de 2017, mais nous recommandons de prendre une mesure supplémentaire : ajoutez un financement ciblé pour les [collectivités-amies des aînés](#) afin d'aider à les promouvoir dans les provinces et les municipalités. En outre, établissez des critères qui suivent les normes de la conception universelle ([Universal Design](#)) aux fins de

l'attribution de fonds pour la construction de nouvelles infrastructures ou la rénovation d'infrastructures existantes.

Il est nécessaire de faire des investissements dans les infrastructures pour offrir aux aînés des logements à long terme qui sont accessibles, sécuritaires et abordables. Ces investissements créeront aussi des emplois et stimuleront l'économie. Ce besoin est de plus en plus urgent : [l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes estime](#) que les coûts des soins de longue durée s'élèveront à 1,2 billion de dollars au cours des 35 prochaines années. Même si les gouvernements fournissaient 595 milliards de dollars par l'intermédiaire de programmes et en financement, il y aurait vraisemblablement tout de même un manque de 590 milliards de dollars. Pour relever ce défi, il faudra mettre en œuvre des initiatives coordonnées, élaborer des solutions novatrices et mobiliser d'autres secteurs afin de financer et de structurer les soins de longue durée.

Relativement au budget de 2018, Retraités fédéraux recommande au gouvernement fédéral de tracer la voie et de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale rigoureuse pour les aînés avec l'appui des provinces et des territoires. Cela contribuera ainsi à améliorer la productivité et à renforcer l'économie. Plus précisément, une stratégie nationale pour les aînés doit comprendre un plan coordonné pour les soins à domicile qui prend en considération les points mentionnés plus haut, une stratégie nationale pour les soins palliatifs et les soins de fin de vie et des investissements dans l'infrastructure pour combler les besoins des aînés en matière de logement.

Pour conclure, Retraités fédéraux recommande de créer un poste de représentant des aînés au Cabinet, au même titre que celui de ministre de la Jeunesse. Les Canadiens comprennent que nous avons besoin d'un ministre de la Jeunesse : les jeunes, après tout, représentent l'avenir de notre pays. Cependant, on observe la plus forte poussée démographique chez les aînés au Canada. Plus que jamais auparavant, ceux-ci peuvent contribuer à l'économie et à leur collectivité, et c'est pourquoi ils devraient avoir un représentant au sein du gouvernement qui fait valoir leurs besoins uniques. Ainsi, la réalité des aînés pourra peser dans toutes les décisions concernant les politiques publiques.

Conclusion

Les données sont claires : les aînés et leur famille jouent un rôle important dans une économie productive et saine. Toutefois, leur capacité de contribuer à l'économie dépend de la sécurité de leur revenu de retraite et de la capacité du système de soins de santé à répondre de façon efficiente à leurs besoins.

Pendant les élections fédérales de 2015, les libéraux se sont distingués grâce à leur programme. On nous a promis un gouvernement juste, ouvert et transparent, une approche de politique publique axée sur des données probantes, l'amélioration de la sécurité à la retraite pour les Canadiens grâce à un Régime de pensions du Canada amélioré et à des modifications apportées à la Sécurité de la vieillesse, des mesures comme des investissements dans le logement abordable et dans les infrastructures pour les aînés ainsi qu'un nouvel accord en matière de santé dont la priorité serait les soins à domicile et l'amélioration de l'accès aux médicaments d'ordonnance nécessaires.

Des mesures ont été prises relativement à bon nombre des points mentionnés ci-dessus. Dans le cadre du budget fédéral de 2018, le gouvernement a maintenant l'occasion de poursuivre l'amélioration du sort des aînés du Canada en renouvelant son engagement et en donnant suite aux recommandations mentionnées plus haut.